



COMPTE-RENDU DE LA REUNION  
EXCEPTIONNELLE  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 10 septembre 2013

**Présents :**

M. Gabriel Fournier- maire

MM Thierry Bellang, Patrick Leflaive, Mme Maréchal, adjoints

MM Mmes Patrick Dévigne, Jean-Paul Dupont, David Masson, Jean Luc Gaume,  
Marguerite Mozzo, Marlène Gasser, Alexandre Tesnier conseillers

**Absents :** M Brochot,

**Procurations ;** néant

Secrétaire de séance : M. Tesnier

**Ordre du jour :**

- 1 Comptes rendus de réunions
- 2 Aménagements espaces libres publics (cœur de village)
- 3 Délibérations
- 4 Questions diverses

**1 Comptes rendus réunions :**

Le Maire fait part des diverses rencontres suivantes :

- 13/08 : branchements électriques logement 1 route de Beaune, avec l'entreprise MAILLOT.
- 20/08 :
  - réunion présentation des nouveaux compteurs gaz par GRDF.
  - raccordement des logements 14 rue Goujard par SANUELEC.
- 26/08 : intervention de l'entreprise Fargues associés pour un incident sur le réseau d'eaux pluviales Grande rue.
- 29/08 : Réunion de chantier pour la réhabilitation des logements communaux, sans l'architecte.
- 30/08 : Départ de Madame le Sous-Préfet.
- 01/09 : Inauguration du Jardin Passerotte à Tailly.
- 02/09 : Visite des locaux du groupe scolaire suite aux travaux réalisés.
- 03/09 : Ouverture par Véolia des compteurs d'eau des différents logements réhabilités.
- 03./09 : rencontre avec l'entreprise MAESTRO pour les désordres apparus sur les travaux de réfection des terrains de sport.
- 04/09 : Réunion de chantier avec toutes les entreprises qui sont intervenues dans l'opération de réhabilitation des logements. Il a été demandé d'installer dans le logement 1 route de Beaune une rampe dans les escaliers, et il a été rappelé que le linteau bois n'a pas été remplacé par le linteau béton comme imposé lors de la réunion de chantier.
- 05/09 : commission environnement Communauté d'agglomération.
- 06/09 : Commémoration Libération Bligny.
- 10/09 :
  - Réunion finalisation du SCOT au va être adopté fin septembre.
  - \* Réunion Chambre d'agriculture concernant l'approbation du SCOT.

## **2 Aménagement espaces publics (cœur de village) :**

Le Maire présente le projet d'aménagement des espaces publics établi par la plateforme ressources de la Comm d'agglo, ces travaux pouvant être subventionnés à 30 % d'un montant HT suite à la réalisation des travaux de réfection des logements communaux (Cœur de villages).

Il fait savoir qu'une réalisation par tranche est possible.

Le conseil municipal, avant de prendre toute décision, décide de rencontrer les responsables de la plateforme ressources afin de modifier le projet.

## **3 Délibérations :**

### ***Communauté d'agglomération – Plateforme ressources : charte d'utilisation***

Délibération : 01-09-2013

La Communauté d'Agglomération a créé le 20 décembre 2007 une Plateforme Ressources destinée aux membres de la Communauté au titre de l'assistance administrative, technique et juridique pour la passation et l'exécution des marchés publics ainsi qu'à l'assistance au montage de dossiers de demande de subvention. La commune de BLIGNY LES BEAUNE adhère à cette Plateforme depuis le 13/01/2009.

La demande croissante d'assistance fait apparaître la nécessité d'établir une charte d'utilisation de la Plateforme Ressources pour encadrer les modalités d'utilisation du service et les engagements respectifs des communes adhérentes et de la Communauté d'Agglomération.

Un projet de charte est joint en annexe de la présente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la charte d'utilisation de la Plateforme ressources avec le Président de la Communauté d'Agglomération Beaune, Chagny, Nolay.

### ***Avis projet SCOT***

Délibération : 02-09-2013

Le Maire fait savoir que par délibération en date du 3 juillet 2013, le Comité Syndical a arrêté son projet de SCOT.

La Commune étant associée à cette élaboration, un dossier du projet SCOT lui a été transmis pour avis, conformément à l'article L.122-8 du Code de l'Urbanisme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à ce projet.

### ***Location logement communal M et Mme DROUHIN Jacob***

Délibération : 03-09-2013

Le Maire fait savoir que les travaux de restauration du logement de type F4 (107 m<sup>2</sup>), situé 14 rue Goujard, sont terminés.

Il fait part de la demande de M et Mme Jacob DROUHIN, de louer ces locaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de louer le logement désigné ci-dessus à M et Mme Jacob DROUHIN à compter du 10 septembre 2013 par bail.
- de fixer à 650 € le loyer mensuel à partir du 10/09/2013,
- de fixer la caution à 1 mois de loyer, soit 650 €,
- précise que le loyer fixé ci-dessus sera révisé automatiquement chaque année, à la date anniversaire du contrat, en fonction de la valeur de l'indice de référence des loyers à cette même date.
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant au bail correspondant.

### ***Location logement communal Mme Sylvie CHARBONNIER***

Délibération : 04-09-2013

Le Maire fait savoir que les travaux de restauration du logement de type F3, situé 14 rue Goujard, sont terminés.

Il fait part de la demande de Mme Sylvie CHARBONNIER, de louer ces locaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de louer le logement désigné ci-dessus à Mme CHARBONNIER à compter du 10 septembre 2013 par bail.
- de fixer à 550 € le loyer mensuel à partir du 10/09/2013,
- de fixer la caution à 1 mois de loyer, soit 550 €,
- précise que le loyer fixé ci-dessus sera révisé automatiquement chaque année, à la date anniversaire du contrat, en fonction de la valeur de l'indice de référence des loyers à cette même date.
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant au bail correspondant.

### ***Location logement communal M DURAND Yannick et Mlle POPOFF Alexia***

Délibération : 05-09-2013

Le Maire fait savoir que les travaux de restauration du logement de type F4 (103 m<sup>2</sup>), situé 14 rue Goujard, sont terminés.

Il fait part de la demande de M Yannick DURAND et Mlle Alexia POPOFF, de louer ces locaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de louer le logement désigné ci-dessus à M DURAND et Mlle POPOFF à compter du 10 septembre 2013 par bail.
- de fixer à 650 € le loyer mensuel à partir du 10/09/2013,
- de fixer la caution à 1 mois de loyer, soit 650 €,
- précise que le loyer fixé ci-dessus sera révisé automatiquement chaque année, à la date anniversaire du contrat, en fonction de la valeur de l'indice de référence des loyers à cette même date.
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant au bail correspondant.

### ***Décision budgétaire modificative n°4***

Délibération : 06-09-2013

Le conseil municipal prévoit les augmentations de crédits suivantes :

- cpte 61523	: réfection réseau eaux pluviales	+ 2 975 €
- cpte 60632	: tapis salle de sports	+ 315 €
- cpte 60621	: combustible désherbeur thermique	+ 210 €
- cpte 6228	: remboursement location	+ 43 €

### **4 Questions diverses**

#### **Le Maire :**

- fait savoir que 44 élèves sont scolarisés à l'école maternelle.
- Fait le compte rendu de sa rencontre avec les responsables de l'opération « zéro pesticide ».
- Fait savoir que la commune percevra une somme de 847.32 € correspondant au solde du pour l'utilisation par la Comm d'agglomération des anciens locaux de la cantine pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 3 mars 2013 ;
- Fait savoir que le Lieutenant Isabelle Manceau remplacera le Lieutenant ABDELHADI à compter du 1<sup>er</sup> août 2013 à la Communauté de Brigades de Beaune.
- Fait part de la correspondance de M. Devevey concernant des désordres survenus dans sa propriété lors des derniers orages.
- Fait part :
  - \* de l'invitation reçue à l'assemblée générale de l'Association Bourguignonne de recherche et d'Intervention (ABRI) du 19/09/13.
  - \* de l'invitation reçue à la Commémoration au Mémorial de Lavaut du 14

septembre prochain ;  
\* de l'invitation reçue à l'inauguration de la station de traitement de l'eau potable de Santenay.

**Le conseil municipal :**

- Ne préempte pas pour l'acquisition des parcelles cadastrées D 1323, D 1324, D 587, D 1328 et D 1160.
- Ne donne pas suite au projet d'enfouissement de 550 mètres de réseau électrique et communication route de Chalon sur Saône qui laisserait une somme d'environ 90 000 € à la charge de la commune.
- Ne retient pas l'offre de colis de fin d'année transmise par Gamm Vert.
- Fixe le banquet des anciens au 11 novembre prochain et fixe l'organisation de cette journée.
- Organise la cérémonie de commémoration du 11 novembre.
- Prévoit une réunion du Centre Communal d'Action Sociale au 16 septembre prochain à 9 H.
- Fixe le prochain conseil au 30 octobre 2013.

A Bligny les Beaune, le 1<sup>er</sup> octobre 2013  
Le Maire,  
G. FOURNIER